

4 - SITUATION FAMILIALE ACTUELLE :

Le représentant légal : NOM et PRENOM : est : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Non salarié	Profession :
Le(la) conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) : NOM et PRENOM : est : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Non salarié	Profession :

Situation particulière :
(prise en compte au vu des éléments cités page suivante «cas particuliers »)

maladie, invalidité, handicap, accident du travail... du représentant légal et/ou conjoint

ascendant à charge atteint d'un handicap ou d'une maladie

vous avez **tous les deux** une activité professionnelle (salarié, gérant, indemnisation chômage...)

vous vivez seul(e) avec votre(vos) enfant(s)

l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est en résidence alternée

autre cas (à préciser/joindre justificatif) :

Si votre situation a changé depuis le 1er janvier de l'année dernière et que cela a entraîné une diminution de vos ressources par rapport aux années précédentes (divorce, chômage, décès...), merci de le signaler :
.....
.....

Les enfants à votre charge :

Enfant atteint d'un handicap, en maladie... : Oui (joindre justificatif de l'allocation correspondante perçue)
 Non

Veillez remplir le tableau ci-dessous en indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant demandeur de la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire, université fréquentée ou profession	Boursier	
			Oui	Non

- DANS TOUS LES CAS :**
- Copie de « l'avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013 », en **intégralité**, adressé par les services fiscaux.
 - En situation de **concubinage** : copie en **intégralité** de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013, du concubin/de la concubine.
 - Copie du ou des livrets de famille en intégralité.
 - Copie d'une attestation récente des prestations perçues par la Caisse d'Allocations Familiales (ou la Mutualité Sociale Agricole), indiquant les personnes à charge de votre foyer.

CAS PARTICULIERS :

L'un des conjoints (ayant l'enfant à charge) est décédé durant l'année 2013 :	<ul style="list-style-type: none"> • copie de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013 : - de M. et Mme (partie commune) - de M. seul ou Mme seule • copie de l'acte de décès 	
Vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) depuis plus d'un an :	<ul style="list-style-type: none"> • copie du jugement précisant : la <u>date</u> de divorce/séparation, la <u>résidence</u> des enfants, le montant des <u>pensions</u> perçues. 	
O U	Vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) depuis peu et n'êtes pas encore en possession du jugement ; Vous avez des enfants en commun avec l' ex-conjoint :	<ul style="list-style-type: none"> • ordonnance de non conciliation ou attestation de l'avocat précisant la procédure en cours, la résidence des enfants et les pensions perçues. • attestation sur l'honneur des deux parents précisant celui qui a la garde des enfants, la pension alimentaire. Le parent qui a la garde précisera s'il vit seul ou non.
	Vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) depuis peu et n'êtes pas encore en possession du jugement ; L' ex-conjoint n'est pas le parent de votre(vos) enfant(s) :	<ul style="list-style-type: none"> • ordonnance de non conciliation ou attestation de l'avocat précisant la procédure en cours. • ou attestation sur l'honneur des deux conjoints précisant la séparation ; attestation sur l'honneur si vous vivez seul(e).
Pour information Vous vivez seul(e) avec vos enfants :	Les 3 points de charge ne seront comptabilisés que si la lettre « T » (parent isolé) est portée sur l'avis fiscal dans la case « cas particulier ».	
L'enfant demandeur de bourse est en situation de garde alternée déclarée fiscalement par le père et la mère :	<ul style="list-style-type: none"> • copie de l'avis d'impôt 2014 sur les revenus de l'année 2013 de chacun des deux parents. (conformément aux instructions ministérielles). 	
Vous êtes tuteur(tutrice) de l'enfant autre que les parents :	<ul style="list-style-type: none"> • copie de la décision de justice ou de la décision du conseil de famille vous désignant officiellement tuteur(tutrice). 	
Vous avez subi une perte de revenus très importante durant l'année 2014 :	<ul style="list-style-type: none"> • copie de la déclaration des revenus perçus en 2014 dûment complétée par vos soins, dans les délais les plus brefs dès transmission par le centre des impôts (vers mai 2015). NB : Joindre les deux déclarations pour chaque concubin du couple et pour chaque parent dont l'enfant est déclaré en garde alternée. 	
L'un des conjoints est en arrêt de travail pour longue maladie , affection de longue durée, accident de travail :	<ul style="list-style-type: none"> • copie de l'arrêt de travail ou attestation de la sécurité sociale. 	
L'un des conjoints perçoit une pension d' invalidité ou une allocation aux adultes handicapés et n'exerce pas d'activité professionnelle :	<ul style="list-style-type: none"> • attestation de pension d'invalidité ou attestation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou tout autre justificatif officiel. 	
L'un de vos enfants est atteint d'un handicap permanent :	<ul style="list-style-type: none"> • dernière notification précisant si l'enfant perçoit une allocation ; attestation de la MDPH précisant le taux du handicap. 	
Un parent (ascendant) est atteint d'un handicap ou d'une maladie grave et est à votre charge :	<ul style="list-style-type: none"> • attestation de la MDPH précisant le taux de handicap ou certificat médical attestant d'une affection de longue durée (liste ALD-31-32 du code de la sécurité sociale) 	
Vous êtes l'élève et êtes bénéficiaire d'un contrat jeune majeur délivré par le conseil général :	<ul style="list-style-type: none"> • copie du contrat jeune majeur 	

Tout autre document utile à l'étude du dossier pourra vous être demandé